

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois

Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles*

M^{me} Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Achilles-
Cartier*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

M. Julien Henault-Ratelle

*Arrondissement de
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*

Le 23 novembre 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE239634005

**Accorder deux (2) contrats aux entreprises GFL
Environnemental inc. et Excavation Vidolo ltée pour la
fourniture et le transport de conteneurs de matières
résiduelles aux écocentres LaSalle et Saint-Laurent,
pour une période de 22 mois et 24 mois
respectivement, avec la possibilité de deux (2) options
de prolongation de douze (12) mois - Dépense totale
de 7 234 094,77 \$ taxes incluses (Contrat :
7 115 048,51 \$ + Indexation : 119 046,26 \$) - Appel
d'offres public # 23-20047 - Deux (2) soumissionnaires**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE239634005

Accorder deux (2) contrats aux entreprises GFL Environnemental inc. et Excavation Vidolo ltée pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles aux écocentres LaSalle et Saint-Laurent, pour une période de 22 mois et 24 mois respectivement, avec la possibilité de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois - Dépense totale de 7 234 094,77 \$ taxes incluses (Contrat : 7 115 048,51 \$ + Indexation : 119 046,26 \$) - Appel d'offres public # 23-20047 - Deux (2) soumissionnaires

À sa séance du 1^{er} novembre 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services (lot 1) d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 8 novembre 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Division collecte, transport et traitement des matières résiduelles de la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement ont d'abord expliqué que la Ville a établi, il y a quelques années, un mode de transport alternatif par camions, sans conteneur, après que l'un des fournisseurs importants de la Ville ait été ajouté au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Cette situation avait amené la Ville à revoir son mode opératoire et à mettre en place un service en vrac, en raison d'un manque de fournisseurs de transport par conteneurs. Alors que les contrats de fourniture de conteneurs et de transport venaient à échéance pour plusieurs écocentres et pour les

cours de voirie entre le 31 octobre et le 31 décembre 2023, le Service de l'environnement a mandaté le Service de l'approvisionnement pour faire une étude pour évaluer la capacité du marché du transport des matières résiduelles par conteneurs. Les résultats de l'étude ont démontré que plusieurs firmes se disaient intéressées par des contrats d'envergure, comme ceux des écocentres LaSalle et Saint-Laurent, et laissaient croire à un retour de la concurrence dans ce secteur d'activité, avec la venue de nouveaux joueurs. Une analyse interne a ensuite été réalisée afin d'évaluer le coût des différents modes de transport, c'est-à-dire le transport en vrac, les transports par conteneurs, mais également la différence de coûts selon les tarifs à l'heure versus les taux forfaitaires. Les résultats indiquaient que les tarifs à l'heure en vigueur revenaient plus chers que le transport par conteneurs et qu'il était préférable de procéder selon un taux fixe. Les facteurs qui ont conduit à ce constat sont notamment la hausse du nombre de transports et de temps. Les invités ont ensuite expliqué que l'étude et l'analyse ont permis de jeter les bases de leur stratégie de renouvellement. Celle-ci prévoyait, entre autres, le retour à un mode de transport exclusivement par conteneurs pour les écocentres LaSalle et Saint-Laurent; de diviser le contrat en deux lots pour ces arrondissements afin d'ouvrir le marché; d'exercer l'option de prolongation du contrat de fourniture et de transport de matières résiduelles par conteneurs pour cinq écocentres; et de solliciter le marché pour les cours de voiries après la sollicitation pour le renouvellement des contrats des écocentres afin de favoriser de meilleurs résultats.

Les représentants ont ensuite passé en revue les étapes du processus d'appel d'offres en précisant que la publication a eu lieu du 28 juin au 18 juillet 2023, que le Service de l'approvisionnement a contacté 25 firmes pour leur signifier la parution de l'appel d'offres et qu'il y a eu cinq preneurs du cahier des charges. La Ville a reçu deux soumissions conformes pour l'écocentre Saint-Laurent et une seule pour l'écocentre LaSalle. Puisque celle-ci présentait un écart de 34,88 % avec l'estimation, une démarche de négociation a été entreprise, ce qui a permis de réduire le prix de 3 %. Il faut savoir que l'estimation a été préparée en considérant l'historique des prix en vigueur pour l'ensemble des écocentres, l'inflation (prix du carburant, hausse des salaires, etc.) ainsi que le temps de transport, qui est à la hausse dans la région métropolitaine. Par ailleurs, les responsables ont admis que la concurrence a été moins grande que pouvait le laisser présager l'étude de marché. Également, le transport par conteneurs à l'écocentre LaSalle implique beaucoup d'équipements quotidiennement, il est donc possible que le fournisseur ait à se procurer des camions et des conteneurs pour pouvoir répondre aux exigences du contrat. Le Service présume aussi que le mode de facturation à prix fixe ainsi que l'intégration du service de déplacement de conteneur sans frais supplémentaires, qui est une nouvelle exigence, ont pu avoir un effet à la hausse sur le prix de la soumission.

Malgré cela, les représentants ont recommandé de poursuivre le processus d'octroi à GFL Environmental, inc. pour l'écocentre LaSalle puisqu'il y aurait de nombreux impacts à rejeter le contrat, dont le risque d'une interruption des services à l'écocentre dès janvier ainsi que celui de devoir relancer un appel d'offres et d'obtenir des prix plus élevés. La Ville serait également susceptible de déroger à ses obligations en matière de salubrité et d'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du PDGMR 2020-2025.

Durant la période d'échanges qui a suivi, les commissaires ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'écart et ont demandé aux invités ce qui pouvait expliquer la si faible concurrence. En réponse, ils ont expliqué que tous les indices, aussi bien

l'étude d'évaluation de capacité du marché que l'analyse interne, laissaient croire que nous allions avoir une réponse positive du marché. Force est de constater qu'il reste du travail à faire pour ouvrir le marché. À cela, ils prévoient creuser davantage auprès des entreprises qui se sont montrées intéressées, mais qui n'ont pas déposé de soumission. Il a également été question de la possibilité de lotir le contrat de LaSalle afin d'ouvrir le marché à de plus petits joueurs. Serait-il envisageable d'avoir plus d'un fournisseur qui dessert le même écocentre? a demandé la Commission. D'après les responsables, il existe un certain nombre d'enjeux logistiques, par exemple, ce sont les entreprises qui prêtent et transportent leurs propres conteneurs. Durant la haute période, il peut y avoir jusqu'à une trentaine de conteneurs par jour. Il est donc assurément facilitant de faire affaire avec une seule entreprise. Il faut également tenir compte de la capacité d'entreposage et de déplacement de conteneurs des écocentres.

Enfin, les responsables ont mentionné qu'ils allaient demeurer attentifs à l'évolution du marché au cours des deux prochaines années.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, le président remercie les ressources du Service de l'environnement pour leur présentation et leurs explications.

Au cours de la période de délibération, les membres se sont entendus pour dire qu'il était important d'évaluer toutes les possibilités et d'être créatif pour faire face à la hausse du coût des contrats. D'ici le terme du contrat, ils invitent le Service à poursuivre rigoureusement son analyse du marché et à expérimenter toutes les options, même celles préalablement écartées. Il faudrait également s'assurer que les tarifs demandés aux entrepreneurs reflètent le prix payé par la Ville. Finalement, il ne faut pas négliger l'importance de diminuer les matériaux résiduels à la source afin de réduire les quantités et les coûts.

La Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services (lot 1) d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE239634005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.